

4 La validation des propositions des offres nouvelles

4.1 Les acteurs de la validation

- Qui examine les propositions (conseil de département, conseil d'UFR, CEVU, commission d'habilitation, CA) ?
- Qui évalue, qui valide la nouvelle offre de formation ?
- Qui examine les demandes d'habilitation ?
- Sont-elles examinées en séance plénière ?
- Y-a-t-il une navette avec les UFR ?
- Qui effectue les arbitrages, in fine ?
- Comment les UFR sont-elles informées des décisions intervenues quant à leurs demandes d'ouverture de nouvelles formations ?



4.2 La démarche

- Une évaluation interne des propositions est-elle faite avant le passage devant le CEVU ?
- Y-a-t-il une navette interne à l'université ? Quelle classification est proposée aux projets après évaluation interne ?
- La même que le ministère (A, B, C, D) ?
- Une autre ? De quel type ?
- L'université interdit-elle l'ouverture de formations nouvelles en refusant de les transmettre au ministère ou bien laisse-t-elle au ministère le soin de le faire ?
- Sur quels critères se font les arbitrages ?
- Des commissions sont-elles chargées de l'examen des propositions ?
- Quel est leur réel pouvoir ? Qui les constitue ? Comment fonctionnent-elles ? Quels sont leurs effectifs ?
- L'université organise-t-elle une aide aux porteurs de projets pendant la navette avec le ministère ?





4.3 La chronologie

- Utilisez-vous un rétro-planning partant de la date officielle de la remontée des dossiers vers le ministère pour décider de la date de lancement de la campagne interne d'habilitation des formations ?
- Attendez-vous la sortie de la circulaire officielle de la DGES de lancement de la campagne d'habilitation ?



4.4 Le bilan de l'offre après la campagne d'habilitation

- L'offre de formation a-t-elle augmenté ou diminué suite à la campagne d'habilitation ?
- En Licence, en Licence professionnelle, en Master recherche ou en Master professionnel ?
- Dans quelles composantes, des modifications de diplômes sont-elles intervenues ?
- Y-a-t-il adéquation entre l'offre proposée au ministère et l'offre habilitée in fine ?
- Quel est, pour ces cinq dernières années, le ratio diplômes fermés / nouveaux diplômes ?

